

AVIS

30 Mars 2017

NOUVELLE POLITIQUE RÉGIONALE DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE

Présenté par
M. Patrick ROLLET

Résultat du vote
Unanimité



La Normandie, dont la caractéristique « mer » a été renforcée par la fusion, se place au 2^{ème} rang des régions maritimes françaises. La Région a donc souhaité élaborer une nouvelle politique en concertation avec les acteurs de la pêche et de l'aquaculture. Trois chantiers thématiques (un nouvel élan pour la pêche normande ; la valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture, l'innovation pour la pêche et l'aquaculture de demain ; une aquaculture normande et diversifiée) et deux chantiers transversaux ont été menés. Ce travail aboutit à un document scindé en 4 parties :

- 1) La nouvelle politique pêche et aquaculture de la Région Normandie qui présente 12 priorités pour « faire de la pêche et de l'aquaculture la référence européenne de la qualité des produits et de l'innovation. » et 8 enjeux stratégiques¹.

Le document propose en annexe le projet de politique, les dispositifs dans leur ensemble et les fiches détaillées.

- 2) Le Plan Régional d'Organisation et d'Equipeement des Ports de Pêche (PROEPP) qui permet la mise en œuvre de la mesure du FEAMP pour l'équipement des points de débarque. Ce plan identifie et priorise les investissements à réaliser en Normandie en fonction des enjeux principaux (valorisation des produits de la pêche, optimisation de la productivité des halles et centres de marée, sécurisation des opérations, renforcement des stratégies interportuaires, réduction de l'impact environnemental).
- 3) La fusion des maquettes régionales FEAMP : les deux maquettes, qui ont été établies pour les ex-Haute et ex-Basse-Normandie, vont fusionner afin de rétablir l'équité entre les porteurs de projets des territoires auparavant distincts.
- 4) Le régime d'exemption : plus avantageux pour les entreprises et étendu jusqu'à fin 2020.

A la lecture de cette nouvelle politique de la pêche et de l'aquaculture de la Région Normandie, le CESER souhaite tout d'abord souligner positivement la mise en place d'une réelle concertation, en amont, des acteurs de ces secteurs. Le CESER tient beaucoup au fait que ces nouvelles politiques régionales, nombreuses des suites de la fusion, soient co-construites en concertation avec les différents acteurs intéressés sur le territoire normand. Il se félicite également de la volonté de la Région d'uniformiser les dispositifs par la fusion des maquettes régionales FEAMP pour plus de cohérence sur le territoire et un traitement équitable des acteurs en présence.

Concernant plus particulièrement la **pêche** :

Le CESER, comme il l'a déjà fait à plusieurs reprises, défend la volonté de la Région de permettre à la flottille de se renouveler et de rajeunir, compte tenu du fait que la majorité de celle-ci est âgée d'un peu moins de 30 ans. Le vieillissement des bateaux peut, en effet, engendrer de nombreux problèmes pour les marins comme un coût élevé en termes de réparations ou un risque supérieur en matière de sécurité à bord. Ces éléments ne permettent pas de valoriser le secteur en termes d'emploi et de conditions de travail. D'ailleurs, le CESER aimerait disposer de compléments d'information concernant la sécurité en mer au regard de la position géographique particulière de la Normandie par rapport à la Manche, axe particulièrement fréquenté.

¹ Ces éléments sont détaillés en annexe.

La pêche en Normandie subit également, comme d'autres secteurs primaires dont fait partie l'agriculture, une baisse d'attractivité pour les jeunes qui est amplifiée par les difficultés rencontrées lors de leur installation professionnelle. L'aide proposée par la Région en *enjeux 2 « Aide à la création d'entreprise pour les jeunes pêcheurs »* permet de les soutenir financièrement dans l'acquisition d'un premier bateau et, d'une certaine manière, de contrer les difficultés qu'ils rencontrent lorsqu'ils souhaitent s'installer.

Dans un contexte de « fuite » des bateaux car leur transmission se fait au plus offrant, le CESER accueille positivement la recherche de solutions de la part de la Région, pour faire valoir l'intérêt des activités de la pêche même si le cadre légal, restreignant la possibilité de soutien financier aux pêcheurs, rend cet exercice difficile. En effet, ce patrimoine, constitué non seulement des bateaux mais également des droits de pêche et quotas dans les eaux territoriales françaises, s'amenuise petit à petit faute d'aides qui donneraient les moyens aux acteurs de la mer de garder et de transmettre celui-ci. Le CESER souhaiterait également que la Région reste d'une grande vigilance quant à la formule d'aide aux pêcheurs qui fait intervenir Normandie Participation, pour que cette aide ne puisse pas être exercée au détriment des pêcheurs qui, en priorité, doivent conserver leurs droits de pêche sur le territoire maritime régional.

A propos de l'**aquaculture** :

Le CESER remarque avec satisfaction que plusieurs priorités (n°7, n°8 et n°9) sont consacrées à l'innovation en général et souhaite insister sur le fait que l'important dans le développement des innovations est surtout la mise en relation des acteurs (les entreprises et les chercheurs ou encore les instituts) pour mettre des innovations au point ou en application. Il considère que la Recherche et Développement doit, pour les activités d'aquaculture, s'adosser à l'innovation pour permettre l'anticipation des conséquences des changements climatiques. Les produits de l'aquaculture en particulier sont très sensibles aux aléas en termes de pluviométrie ou de températures. Même si ces changements s'inscrivent dans la durée, le CESER indique que, pour soutenir ce secteur, les risques et les innovations permettant de les minimiser doivent être anticipés dès aujourd'hui.

En ce qui concerne conjointement les produits de la **pêche et de l'aquaculture** normands :

Le CESER souhaite qu'ils continuent à être valorisés au même titre que le sont les produits des filières agricoles et agroalimentaires avec le développement d'une « marque Normandie » à l'image de qualité et d'excellence.

Enfin, le CESER souhaite insister sur le fait que la Région doit être vigilante face aux risques considérables que peut représenter le BREXIT, ainsi que les conséquences qu'il peut engendrer pour ces secteurs au niveau de la pêche, du commerce, du transport... etc. La Région doit rester en veille active sur ce sujet.

Le CESER souligne positivement le soutien que la Région a toujours donné à la pêche de manière sectorielle et émet un avis favorable à cette politique. Au-delà du secteur de la pêche, le CESER souhaite s'intéresser à la maritimité dans son ensemble (autres activités primaires, commerce...). Pour cela, il a engagé une étude et s'exprimera sur ce thème au sein d'un rapport et d'un avis à la fin de l'année 2017.

Déclarations des groupes

Déclaration de M. Alain GERBEAUD

Au titre du comité régional CGT de Normandie

Madame la Conseillère Régionale, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La pêche et l'aquaculture sont des activités qui entrent dans la maritimité et plus largement dans l'économie bleue de notre région qui est une grande région maritime. Nous retrouvons dans l'avis certaines de nos propositions, en particulier sur le volet social et l'environnement.

Nous attachons une attention particulière à la sécurité et aux conditions de vie et de travail du personnel embarqué et de ceux qui exercent une activité en milieu marin.

Sur le volet économique nous partageons les actions pour moderniser la flotte, en particulier pour la motorisation des navires ; l'utilisation de carburants alternatifs moins polluants et plus économiques mériterait plus d'attention.

L'attribution des aides en particulier celles émanant de Normandie Participation doivent répondre à des critères d'attribution qui garantissent aux artisans pêcheurs la pleine maîtrise de leurs outils de travail et la préservation de leurs droits de pêche.

La pêche, comme l'aquaculture, sont des activités très dépendantes des évolutions climatiques et du respect des normes environnementales. La mer est un bien commun partagé avec d'autres activités. Cette approche de transversalité sera abordée par le groupe de travail maritimité.

Enfin, dans le domaine de la biologie des organismes et écosystèmes aquatiques comme dans les autres domaines scientifiques, par manque de financement pérenne, les chercheurs sont soumis à des projets étroitement associés à l'activité économique régionale et liés aux appels d'offre de la valorisation des produits de la pêche ou encore du développement de l'aquaculture. La qualité et l'indépendance de leurs travaux sont ainsi menacées. Signal inquiétant, aucun projet de recherche fondamentale seule n'est éligible à l'une des aides octroyées par la Région.

On peut aussi observer que, du point de vue de la recherche, les ambitions affichées par cette nouvelle politique régionale de la pêche et de l'aquaculture sont en décalage avec les enjeux scientifiques alors que déjà les financements accordés dans le cadre du CPER Manche 2021 au niveau de la structure fédérative de recherche Interactions Cellules ORganismes Environnement (SF ICORE) qui regroupe 18 laboratoires de biologie sur le site universitaire caennais n'ont pas été à la hauteur des attentes.

Nonobstant ces derniers constats, qu'il s'agira de prendre en considération, le groupe CGT votera l'avis du CESER.

Déclaration de M. Michel BIENFAIT

Au titre de l'union régionale UNSA de Normandie

L'UNSA partage les constats et propositions de l'avis qui nous a été proposé aujourd'hui concernant la nouvelle politique de la pêche et de l'aquaculture.

Nous tenons néanmoins à insister sur un point : le Conseil régional a pour ambition d'accompagner 10 projets de renouvellement de navire de pêche par an en Normandie (à noter qu'avec une flotte normande de plus de 600 unités, le renouvellement complet prendra tout de même 60 ans ...) et d'accompagner également la modernisation des bateaux pour les rendre plus économes, plus productifs et plus sûrs.

Pour l'UNSA, c'est effectivement une priorité.

Cependant, ces investissements importants doivent aussi pouvoir profiter à l'économie régionale. Pour cela, tout devra être mis en œuvre, dans les limites légales, pour que les chantiers navals normands puissent capter une grande part de ces marchés.

Cette précision apportée, l'UNSA votera donc favorablement l'avis.

Déclaration de M. Jean-Pierre GIROD

Au titre du Parc naturel régional des boucles de la Seine normande

Madame la Conseillère régionale, Monsieur le Président, Chers collègues,

Je ferai trois remarques sur ce projet de nouvelle politique régionale de la pêche et de l'aquaculture ambitieux et globalement intéressant.

Ma première remarque concerne les aides aux investissements à bord des navires en faveur de l'efficacité énergétique qui se limite à une amélioration des moteurs ; Ne faut-il pas soutenir quelques projets expérimentaux avec l'équipement de pile à combustible sur des navires (annexe 7)

Les aides aux investissements à bord des navires en faveur de la limitation de l'incidence de la pêche sur le milieu marin et adaptation de la pêche, à la protection des espèces sont incontournables mais n'aurait-il pas été souhaitable d'éco-conditionnaliser ces mesures à tous les dispositifs d'aides régionaux (annexe 8) ?

Enfin, concernant l'aide aux investissements productifs en aquaculture, aucune mesure n'est envisagée pour empêcher que les poissons d'élevage ne se disséminent dans les milieux naturels et contaminent les ressources halieutiques naturelles. Il aurait été souhaitable d'apporter une aide pour des investissements préventifs pour éviter toute dissémination, limiter la pêche industrielle pour faire de la farine pour nourrir les poissons en aquaculture maritime (annexe 10).

Je voterai favorablement l'avis du CESER.

Déclaration de M. COSTARD

Au titre du comité régional de la conchyliculture de Normandie – Mer du Nord

Madame la Conseillère régionale,

Je représente la filière conchylicole, qu'on confond parfois avec la filière aquaculture ; et la dernière observation de Jean-Pierre GIROD me conforte à insister sur cette distinction : l'aquaculture et la conchyliculture sont distinctes.

Tout ce qui a été dit par les intervenants, le rapport et le travail qui est fait par les deux filières pêche et aquaculture avec la Région me conviennent et me confortent dans l'avancée dans la bonne direction.

Je voudrais simplement mettre deux points en avant :

La nécessité d'aides financières au renouvellement de la flotte par la construction de bateaux neufs. Alors bien sûr, cela va prendre un certain temps. Mais il est important d'insister sur ce besoin indispensable du renouvellement de la flotte, évidemment dans les chantiers navals normands.

Cela n'a pas été dit, mais le développement de la conchyliculture dans de bonnes conditions dépend aussi de la qualité de l'eau. Donc l'obligation de mettre en place un accompagnement auprès des collectivités territoriales et des autres acteurs éventuellement pour améliorer la qualité sanitaire des eaux littorales. C'est indispensable pour que la conchyliculture et l'aquaculture en général puissent perdurer. Les produits issus de la pêche et de l'aquaculture en dépendent directement, ainsi que l'image de la Normandie : les eaux de baignade et les eaux conchylicoles font partie du patrimoine normand.

Un rapport du CESER de Basse-Normandie concernant la recherche et l'innovation avait conclu à la nécessité ou à la possibilité de la création d'un institut de la mer, mais cela n'a pas été repris. Je pense que ce rapport et cette idée d'un institut de la mer, un institut sans mur, est une idée à travailler, notamment suite à l'intervention de Jean-François LE GRAND sur la maritimité, mais tout ce qui concerne recherche-innovation-enseignement. Un institut de la mer sans mur pour que vu de l'extérieur, on sache qu'en Normandie, il y a toutes les ressources pour les étudiants et les chercheurs.

Si je me résume : l'innovation, le renouvellement de la flotte, l'amélioration de la qualité de l'eau, la création d'un institut de la mer pour moi sont des axes forts à soutenir pour avoir des produits de qualité porteurs de la marque Normandie, défendue par des gens de mer. Car la Normandie c'est aussi la mer, pas seulement la mer des EMR (Énergies marines renouvelables), mais aussi la mer des acteurs pêcheurs conchyliculteurs.

Annexe

Enjeu 1 • Sauvegarder et rajeunir le patrimoine de pêche normand

- Priorité 1 : Accompagner les projets de renouvellement de navires
- Priorité 2 : Aider à la sauvegarde du patrimoine normand

Enjeu 2 • Mieux accompagner l'installation des jeunes pêcheurs et aquaculteurs

- Priorité 3 : Aider les jeunes à mieux préparer leur projet
- Priorité 4 : Soutenir le démarrage et accompagner l'entreprise

Enjeu 3 • Développer les entreprises de pêche, d'aquaculture et de transformation

- Priorité 5 : Améliorer la performance des entreprises et soutenir leur développement

Enjeu 4 • Prévenir les risques en matière de santé et de sécurité à bord des navires et sur les exploitations aquacoles

- Priorité 6 : Améliorer les conditions de travail et de sécurité

Enjeu 5 • Soutenir et mettre en place la pêche et l'aquaculture de demain

- Priorité 7 : Mettre en place des transferts d'innovations dans les entreprises normandes
- Priorité 8 : Fédérer les acteurs de l'innovation à l'échelle de la Normandie
- Priorité 9 : Faciliter l'accès à des projets innovants d'envergure nationale ou européenne

9

Enjeu 6 • Soutenir les investissements permettant d'améliorer les infrastructures des ports de pêche, des halles à marée, des sites de débarque et abris

- Priorité 10 : Mettre en œuvre le Plan régional d'organisation et d'équipement des ports de pêche normands

Enjeu 7 • Mettre en place des filières tracées normandes

- Priorité 11 : Identifier et valoriser la production normande

Enjeu 8 • Contractualiser sur des sujets transversaux

- Priorité 12 : Mettre en place des partenariats sur 3 thématiques transversales